RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02776
Numéro SIREN : 794 594 374
Nom ou dénomination : AB LOGISTIC

Ce dépôt a été enregistré le 09/02/2021 sous le numéro de dépôt 1503

N° 2050-SD2020

(1) **BILAN - ACTIF**

Désignation de l'entreprise : AB LOGISTIC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 10 RUE DU MEUNIER - ZA DU MOULIN 95700 ROISSY EN FRANCE — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 79459437400017 — Néant *

Exercice N clos le, 31122021

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 198	AG 11 198	
		Fonds commercial (1)	AH		AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP		AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
		Autres immobilisations corporelles	AT	170 137	AU 115 540	54 597
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU		CV	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD		BE	
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	700	BI	700
		TOTAL (II)	BJ	182 035	BK 126 737	55 297
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	129 518	BY 22 398	107 120
		Autres créances (3)	BZ	18 540	CA	18 540
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE	
		Disponibilités	CF	77 110	CG	77 110
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 101	CI	3 101
		TOTAL (III)	CJ	228 269	CK 22 398	205 871
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	410 304	IA 149 135	261 169

Certifié conforme

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR 20 623

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

© Sage

N° 2051-SD2020

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : AB LOGISTIC — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	241
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	4 573
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 200
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	75 014
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	73
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	9 094
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	86 914
	Dettes fiscales et sociales	DY	82 701
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	7 372
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	186 155
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	261 169

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	186 155
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	73

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2052-SD 2020

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : AB LOGISTIC — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services*	FG	1 177 092	FH	FI	1 177 092
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 177 092	FK	FL	1 177 092
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	3 615
	Autres produits (1) (11)				FQ	399
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 181 106
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	650 098
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	53 532
	Salaires et traitements*				FY	284 551
	Charges sociales (10)				FZ	119 299
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	18 145
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	19 693
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	3 741
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 149 058
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	32 047
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	2 705
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	48
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	2 753
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 753)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	29 294

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2020

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise AB LOGISTIC — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	9 094
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 181 106
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 160 906
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	20 200

RENVOIS

				Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *		HP	
	- Crédit - bail immobilier		HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9)	Dont transferts de charges		A1	3 615
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives	A6	obligatoires A9	
	dont cotisations facultatives Madelin	A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Annexe

© Sage

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisation) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

soit sur une durée de 4 ans et 5 ans.

- immobilisations incorporelles
- Installations et agencements
- matériel de transports
- matétiel et mobilier de bureau et informatique

b) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaleur à la date de l'opération.
Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaleur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité.

e) Dépreciation clients
A compter de septembre 2019, une procédure statistique de dépréciation des créances présentant des retards de règlement est mise en place. Elle prévoit de déprécier :
- à hauteur de 20% les créances de plus de 120 jours d'échéance dépassée
- à hauteur de 40% les créances de plus de 180 jours d'échéance dépassée
- à hauteur de 100% les créances de plus de 365 jours d'échéance dépassée

f) Changement de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'établissement des états financiers sont en conformités avec:
- le règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016
- les articles L123-12 à 123-28 du Code de Commerce

g) Evènements post clôture

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La société devrait connaître une baisse d'activité suite à l'épidémie de Covid 19 et aux mesures de confinement décrétées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020.

Ces mesures vont mécaniquement impacter l'exercice 2020, mais l'ampleur ne peut en être évaluée à la date d'arrêté des présents comptes

h) Renseignement divers

L'exercice social précédant clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 261 169 euros.
Le résultat net comptable est un bénéfice de 20 200 euros.
La société AB Logistic est intégrée fiscalement par sa mère, la société AB Holding.

Immobilisations

AB LOGISTIC

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 21/09/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	11 198		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**11 198**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	85 914		16 396
Matériel de transport	22 750		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	42 502		2 575
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**151 166**		**18 971**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	700		
TOTAL immobilisations financières :	**700**		
TOTAL GÉNÉRAL	**163 064**		**18 971**

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			11 198	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**11 198**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers			102 310	
Matériel de transport			22 750	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			45 077	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			**170 137**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			700	
TOTAL immobilisations financières :			**700**	
TOTAL GÉNÉRAL			**182 035**	

© Sage

Amortissements

AB LOGISTIC

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 21/09/20
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Montant début exercice**	**Augmentations dotations**	**Diminutions reprises**	**Montant fin exercice**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	9 875	1 323		11 198
TOTAL immobilisations incorporelles :	**9 875**	**1 323**		**11 198**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	49 070	10 076		59 146
Matériel de transport	22 750			22 750
Mat. de bureau, informatique et mobil.	26 898	6 745		33 643
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**98 718**	**16 821**		**115 540**
TOTAL GÉNÉRAL	**108 593**	**18 145**		**126 737**

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	**Amortissements linéaires**	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 323		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 323**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	10 076		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 745		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	**16 821**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	**18 145**		

© Sage

État des Échéances des Créances et Dettes

AB LOGISTIC

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 21/09/20
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	700		700
TOTAL de l'actif immobilisé :	**700**		**700**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	20 623		20 623
Autres créances clients	108 895	108 895	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 464	1 464	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 816	2 816	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	11 648	11 648	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 612	2 612	
TOTAL de l'actif circulant :	**148 058**	**127 435**	**20 623**
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 101	3 101	
TOTAL GÉNÉRAL	**151 859**	**130 536**	**21 323**

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	73	73		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	86 914	86 914		
Personnel et comptes rattachés	24 205	24 205		
Sécurité sociale et autres organismes	42 264	42 264		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	10 448	10 448		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 784	5 784		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	9 094	9 094		
Autres dettes	7 372	7 372		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	**186 155**	**186 155**		

© Sage

Charges et Produits Constatés d'Avance

AB LOGISTIC

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 21/09/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	3 101	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	**3 101**	

© Sage

Provisions Inscrites au Bilan

AB LOGISTIC

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 21/09/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				
Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients		22 398		22 398
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION		**22 398**		**22 398**
TOTAL GÉNÉRAL		**22 398**		**22 398**

© Sage

Charges à Payer

AB LOGISTIC

Période du	01/01/19	au 31/12/19
Edition du	21/09/20	
Devise d'édition	EURO	

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 363
Dettes fiscales et sociales	38 122
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	73
Autres dettes	
TOTAL	**50 559**

© Sage

Effectif Moyen

AB LOGISTIC

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 21/09/20
Devise d'édition EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	1	
Agents de maîtrise et techniciens	1	
Employés	6	
Ouvriers		
TOTAL	8	

© Sage

« AB LOGISTIC »
Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 50 000 euros
Siège social : Zone Artisanale du Moulin - 10 rue du Meunier
95700 ROISSY EN FRANCE

RCS PONTOISE – SIREN :794 594 374

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 NOVEMBRE 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2019 se soldant par un bénéfice de 20 200,03 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice ..... 20 200,03 €

- Affectation au compte « *Réserve légale* » ..... 1 010,00 €
- Le solde au compte « *Autres Réserves* » ..... 19 190,03 €

Conformément, aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au cours des trois précédents exercices.

« Certifié conforme »

Le Président de la Société :
Société « AB HOLDING »
représentée par
Monsieur Alain BEREKBAUM

" Certifié Conforme "

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12 /2019

AB LOGISTIC

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 €uro

10, rue du Meunier – ZAC du Moulin
95700 ROISSY EN France

SASU AB LOGISTIC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'attention de l'Associé unique de la société AB LOGISTIC

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée du 23 novembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SASU AB LOGISTIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Directeur Général le 31 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans la note « ***g) Evénements post clôture*** » de l'annexe des comptes annuels :

g) Evénements post clôture

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

La société devrait connaître une baisse d'activité suite à l'épidémie de Covid 19 et aux mesures de confinement décrétées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020.

Ces mesures vont mécaniquement impacter l'exercice 2020, mais l'ampleur ne peut en être évaluée à la date d'arrêté des présents comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directeur Général arrêté le 31octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directeur Général.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, le 16 novembre 2020

C.G.E.C.-SERVAL&ASSOCIES

Raymond PETRONI
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles